



COMMUNE DE LAPAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2018.

Présents : Mmes Valérie CHARLES, Nadège FOSSE, Marie-Claude LADANNE, Jeanne-Marie LEGOFFE et MM. Nicolas MALIN, Jean BORELLO, Jérémie DUPIN, Michel BLIN.

Absent ayant donné procuration : Daniel GAURIAT donne procuration à Jean BORELLO

Absent : M. Patrick JACQ

Secrétaire de séance : Mme Jeanne-Marie LEGOFFE

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.
- **Approuve, à l'unanimité**, d'inscrire la somme de 77 € à l'article 739223 dont les crédits sont insuffisants concernant le versement au FPIC.
- **Adopte, à l'unanimité**, l'opération d'aménagement de la mairie, **Arrête** les modalités de financement et **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- **Valide, à l'unanimité**, la mise à jour des longueurs des voiries communales.
- **Approuve, à l'unanimité**, la participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires de Lunery, de Plaimpied et de Trouy pour l'année scolaire 2017/2018.
- **Approuve, à l'unanimité**, les modifications du S.I.T.S. et **Nomme** M. Nicolas MALIN délégué titulaire et Mme Nadège FOSSE délégué suppléant.
- **Accepte, à l'unanimité**, le programme d'action de l'ONF pour l'année 2019 et **donne pouvoir** au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

-TARIFS COMMUNAUX 2019 :

Décide, à l'unanimité de maintenir les tarifs 2018 en 2019 de la salle polyvalente,

Décide, à l'unanimité de maintenir les tarifs 2018 en 2019 du cimetière,

-**Accepte, à la majorité (9 pour et 1 abstention)**, le dépôt aux archives départementales des archives de la commune et **Charge** Madame le Maire d'engager la procédure et de signer tous les documents nécessaires.

Informations :

- **SDIS** : La contribution pour 2019 s'élève à 5 466 € (5 394 € en 2018).

- **Fermeture annuelle de la mairie**

La mairie sera fermée du 21 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclus. Pas de permanence pour les inscriptions sur les listes électorales du fait de la mise en place du répertoire unique européen à compter du 1^{er} janvier 2019.

- **Les Vœux du Maire** auront lieu vendredi 11 janvier 2019 à 19 h.

- **Le Marché aux truffes** aura lieu le samedi 12 janvier 2019 à la salle polyvalente de 13 h à 17h.

- **Amicale des chasseurs de Lapan** : courrier adressé au Président.

- **Communiqué du département de l'Aude** : Le conseil communautaire de la communauté de communes Arnon Boischaud Cher a décidé de verser 800 €.

- **SMIRTOM** : Information de l'augmentation de la redevance 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.